

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 21 MARS 2024

**Nombre de membres :**

 En exercice : 60  
 Présents : 34  
 Pouvoirs : 12  
 Votants : 46

**Date de convocation et d'affichage :**

13 mars 2024

**Numéro :**

D20240321\_85

**Objet :**

Adhésion de la commune de Le Plantay au service commun PEI

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	S. GAUTIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	JM.GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	C. MONIER
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	X		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	X		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	JP. GRANGE
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

**Secrétaire de séance élu : Patrick MATHIAS**

**Rapporteur : Jean-Pierre GRANGE**

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Service Commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures et de rationaliser les moyens nécessaires.

En application des dispositions de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un établissement de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs en dehors de tout transfert de compétence. Ces services communs sont gérés par l'EPCI concerné, et peuvent être chargés « de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat ».

Ces textes juridiques ont conduit plusieurs communes et EPCI à proposer la constitution d'un service commun dont la Communauté de Communes de la Dombes.

En application de l'article R.2225-9 du C.G.C.T, les contrôles périodiques des Poteaux Eau Incendie sont effectués au titre de la police spéciale de la D.E.C.I. Ils sont placés sous l'autorité du maire ou du président de l'E.P.C. I à fiscalité propre. Ils sont matériellement pris en charge par le service public de D.E.C.I Conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du département de l'AIN (RDDECI 01) approuvé par arrêté préfectoral du 21 mars 2017. Les contrôles techniques périodiques ont pour objectif de s'assurer que chaque PEI relevant du RDDECI conserve ses caractéristiques, notamment sa condition hydraulique d'alimentation.

Suite à la mise en application du Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI) par arrêté préfectoral n°17-135 du 10 janvier 2017, il revient aux communes ou aux E.P.C.I d'exécuter le contrôle obligatoire de leurs points d'eau incendie. Ces derniers devront s'assurer de la suffisance, de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre. A la suite de l'avis des communes dans le cadre de la conférence des maires de mars 2022, la Communauté de Communes de la Dombes a décidé de créer un service commun pour le relevé des PEI le 17/11/2022. La création de ce service a donc pour objectif l'efficience de la mutualisation.

Les communes déjà adhérentes au Service commun PEI sont : Abergement-Clémenciat, Baneins, Birieux, Bouligneux, Chalamont, Chaneins, Chatenay, Condeissiat, Crans, La Chapelle du Chatelard, Lapeyrouse, Marlieux, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint-André-de-Corcy, Saint-André-le-Bouchoux, Saint-Germain-sur-Renon, Saint-Marcel-en-Dombes, Saint-Nizier-le-Désert, Sainte-Olive, Saint-Paul-de-Varax, Sandrans, Sulignat, Versailles et Villars-les-Dombes. L'ensemble du parc de chaque commune adhérente au service commun PEI sera contrôlé par cycle triennal incompressible à compter du 01/01/2023. La facturation sera établie en une seule fois par cycle en cours.

Le Service commun PEI est géré par la Communauté de Communes de la Dombes.

La commune de Le Plantay souhaite adhérer au service commun PEI au 26/03/2024 (en cours de 1<sup>er</sup> cycle 2023-2025).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de Le Plantay au Service Commun PEI,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** l'adhésion de la commune de Le Plantay au Service Commun PEI,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 21 mars 2024

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

